Navigo-Améthyste

Le forfait Améthyste permet de faciliter les déplacements dans les transports publics d'Ile de France. Il est valable un an à partir de sa date d'émission et il est renouvelable chaque année et se charge directement sur un passe Navigo mois/semaine.

Le forfait Améthyste est accordé :

- aux personnes âgées de 65 ans et plus, non imposables
- aux personnes handicapées percevant l'Allocation adulte handicapé (AAH) et titulaires d'une carte d'invalidité (spécifiant un taux supérieur ou égal à 80 %) ou la pension d'invalidité de catégorie 2 ou 3
- aux anciens combattants, veuves de guerre, infirmières de guerre volontaires 39/45, anciens réfractaires au STO et anciens déportés et internés de 39/45 âgés de 65 ans et plus.

Liens utiles
Site Ile-de-France mobilités